

Convocation du 13/12/2024  
Publication le 24/12/2024  
Conseillers en exercice : 43  
Présents : 30  
Quorum : 22

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Vingt Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 38\_201224

**OBJET : DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES**

Information de l'avis du  
Comité Social Territorial relatif  
au Rapport Social Unique  
2023.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Yoann LEANDRE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Léo MOURNAUD), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Madame Dominique BENASSAYANIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Michèle BOUGEAREL (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20241220-201224\_38-DE  
Reçu le 24/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
24/12/2024



**Délibération n°38\_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)**

**Monsieur Alain ROUSSET rapporte :**

La loi n° 2019-828 du 6 Août 2019 portant transformation de la fonction publique a substitué au Bilan Social, au rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes ainsi qu'au rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, un Rapport Social Unique (R.S.U.).

Le R.S.U. est un outil d'accompagnement dans la gestion et le pilotage des ressources humaines et qui contribue à déterminer la stratégie pluriannuelle correspondante, puisqu'il rassemble les éléments et données notamment relatifs aux :

- parcours professionnels ;
- recrutements ;
- la formation ;
- avancements et à la promotion interne ;
- la mobilité ;
- la rémunération ;
- la santé et à la sécurité au travail ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Conformément à l'article 9 du décret n° 2020-1493 du 30 Novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, le R.S.U. a été transmis aux membres du Comité Social Territorial, suivi d'un débat en séance le 3 Décembre 2024, sur l'évolution des politiques des ressources humaines. A cette occasion, les représentants de la Collectivité ont émis un avis favorable et les représentants du personnel se sont abstenus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique,

**VU** le décret n° 2020-1493 du 30 Novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique dans la fonction publique,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial du 3 Décembre 2024,

**CONSIDÉRANT** que la réglementation en vigueur impose que l'avis du Comité Social Territorial sur le Rapport Social Unique soit transmis à l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE UNIQUE** : de PRENDRE ACTE de la transmission de l'avis du Comité Social Territorial sur le Rapport Social Unique pour l'année 2023, de la Ville.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20241220-201224\_38-DE  
Reçu le 24/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
24/12/2024



**Délibération n°38\_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)**

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20241220-201224\_38-DE  
Reçu le 24/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
24/12/2024

